

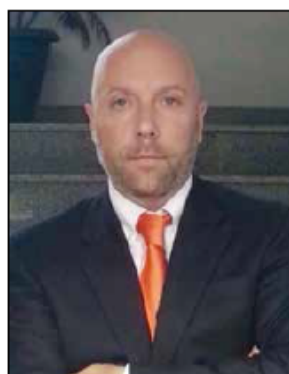
Interview de Fabrice Leteneur, président du Syprodeau

Transformation digitale, évolution de la réglementation, baisse des investissements sont autant de paramètres qui influencent les métiers des professionnels du secteur de l'eau. Le point avec Fabrice Leteneur, président du Syprodeau, syndicat national des fabricants de produits chimiques de traitement et d'assainissement de l'eau, membre de l'UIE, sur les conséquences de ces transformations sur les industriels de la profession.

En préambule, est-ce que pouvez nous présenter rapidement le Syprodeau ?

Le Syprodeau est le syndicat professionnel des fabricants et applicateurs de produits chimiques destinés au traitement de l'eau. Il regroupe 27 adhérents, toutes des sociétés majeures de ce domaine sur le plan national et international. Il assure la représentation et la défense des intérêts de la profession. C'est un lieu d'information et de concertation avec une mise en commun d'expériences, notamment dans le domaine de la sécurité sanitaire et de la protection de l'environnement. Le syndicat est consulté dans le cadre de l'élaboration des réglementations et des normes. Le Syprodeau est un des dix syndicats membres de l'UIE et est également membre de l'Union des Industries Chimiques (UIC).

Dans son activité syndicale, le Syprodeau participe à différents groupes de travail en lien avec d'autres syndicats professionnels du secteur afin de faire évoluer la réglementation et de favoriser la concertation entre les acteurs. Il est notamment membre du groupe spécialisé n°19 du Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB), un comité d'experts chargé d'évaluer les avis techniques de demandeurs commercialisés dans le domaine du traitement de l'eau. Il participe également au comité chargé d'évaluer l'application des procédés de traitement des eaux sous avis technique. Le Syprodeau mène conjointement avec la Fédération Française du Bâtiment, une réflexion sur le traitement de l'eau et la performance énergétique. Avec l'organisation Uniclimate, syndicat des industries thermiques, aérauliques et frigorifiques, le Syprodeau participe à un groupe de réflexion sur l'intégration du traitement de l'eau dans les garanties proposées par les fabricants de chaudières. Au sein de l'AFNOR, le Syprodeau collabore aux travaux de normalisation



du TC 164, WG et groupes « miroir » correspondants. Enfin, le Syprodeau siège au comité corrosion du Comité Scientifique et Technique des Industries Climatiques et est ainsi impliqué dans la rédaction d'un guide de traitement de l'eau sur les chaudières vapeur.

Comment la réglementation actuelle régissant la commercialisation et l'usage de produits chimiques notamment en contact avec l'eau influence vos métiers ?

Depuis plusieurs années maintenant, la société évolue dans une dynamique de protection de la ressource en eau et de maîtrise de sa consommation afin de lutter contre la raréfaction des ressources et d'en préserver la qualité. Dans ce contexte, l'utilisation d'une chimie toujours plus responsable et protectrice de l'environnement est une évidence. La croissance durable suppose des investissements dans l'innovation technologique, financière et sociale.

Pour vous dresser un tableau de la situation, les principales réglementations impactant la profession sont les suivantes :

- **La réglementation concernant le risque légionnelle**
Elle existe depuis une quinzaine d'années au niveau de l'eau chaude sanitaire et des systèmes de refroidissement. Tous les acteurs du marché ont mis en place des plans d'actions permettant de limiter ce risque et des améliorations ont été obtenues grâce à la conception, le suivi, la maintenance des installations et un traitement chimique plus adapté.
- **Les rejets et contraintes environnementales**
La directive européenne 2010/75/EU dite « IED » impose aux industriels une politique de rejets rigoureuse.

- **La réglementation REACH**, applicable depuis le 1^{er} juin 2007.

Ce règlement vise en particulier une politique de substitution des substances chimiques les plus préoccupantes au travers de procédures d'autorisation.

- **La réglementation « Classification, Labelling and Packaging »** du 16 décembre 2008.

Le règlement CLP concerne l'application dans l'Union européenne des règles fixées au niveau international sur la classification, l'emballage et l'étiquetage des produits chimiques.

- **La réglementation concernant les biocides**

Règlement UE/n°258/2012 du 22 mai 2012, concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides. Ce règlement prévoit l'approbation de substances actives biocides au niveau de l'Union européenne et l'autorisation de chaque produit biocide par le ou les Etats membres dans lesquels il est mis sur le marché.

Au Syprodeau, trois groupes de travail permettent de suivre les sujets réglementaires :

- Le devenir des formulations de produits chimiques pour le traitement de l'eau dont le fruit du travail est la rédaction d'un article sur la situation de nos métiers et leur avenir.

- L'efficacité énergétique et le traitement de l'eau qui permet de faire le lien entre les pathologies liées à la qualité de l'eau et la recherche de la performance énergétique dans les réseaux de chauffage, de climatisation et d'eau chaude sanitaire dans les bâtiments.

- Le groupe de travail sur les Tours aéroréfrigérantes (risque légionnelle) sur la mise en œuvre des dispositions applicables au titre des ICPE

Concrètement, comment se manifestent ces changements, quelles en sont les conséquences au sein de vos entreprises ?

L'évolution des outils réglementaires entraîne des évolutions technologiques. L'arrivée sur le marché des possibilités abyssales liées au web ont commencé à modifier les programmes de traitement

et l'approche au niveau des installations : systèmes de refroidissement, eaux résiduaires... De nouvelles spécialités chimiques ont également émergé avec par exemple l'utilisation de dispersants organiques et la réduction de l'usage de métaux lourds. Nous sommes passés de la simple injection de procédés chimiques, via une horloge ou un compteur, à la mesure en continu d'actifs contenus dans les spécialités chimiques injectées et également à l'analyse en continu des résultats obtenus. Ce « monitoring » a permis une utilisation plus raisonnée des actifs chimiques et c'est très positif. Le Syprodeau soutient l'innovation et les technologies de rupture du secteur mais alerte sur la nécessité de les évaluer de la même manière que les technologies plus conventionnelles afin d'éviter les distorsions de concurrence.

Quels sont les nouveaux modes de travail qui en découlent ?

Avec la « digitalisation », on peut suivre les installations de traitement en continu côté entreprise et côté client. Cette transformation basée sur le web 3.0 et les réseaux

sociaux implique une surveillance 24h/24 des systèmes de la part des fournisseurs et facilite les opérations de maintenance qui peuvent se faire à distance pour une partie d'entre elles. Aspect positif : les données recueillies lors de la surveillance des indicateurs peuvent être analysées et interprétées. On peut échafauder des scénarios en cas de problèmes, prévoir des évolutions à court, moyen et

long terme...

Notre métier évolue de plus en plus vers une utilisation responsable et raisonnée des spécialités chimiques afin de répondre aux demandes du marché. L'approche multiple « produit chimique/matériel/automatisme », qui permet d'obtenir de meilleurs résultats techniques en réduisant la consommation des spécialités chimiques à ce qui est nécessaire et en limitant l'impact environnemental, devient donc un standard de la profession dans son approche technique et commerciale. Les professionnels du traitement de l'eau sont ainsi moteur dans cette approche car ils offrent des solutions techniquement et économiquement viables tout en respectant et protégeant la santé et l'environnement.

Pour plus d'informations sur le Syprodeau : www.syprodeau.org

**Le Syprodeau
mène conjointement avec
la Fédération Française du
Bâtiment, une réflexion sur
le traitement de l'eau et la
performance énergétique.**

